

Paris, le 9 avril 2021

Destinataires :

- Comités Régionaux
- Pôles Espoirs et France
- Clubs Formateurs
- Clubs du Top 12
- Cadres Techniques et Sportifs

Réf : KR/LB/2021-283

Pôle des Activités Gymniques

Affaire suivie par : Lucie Borioli

☎ 01.48.01.24.60

Objet : Précisions doctrine gouvernementale
pour le sport de haut niveau

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Afin de lever certaines ambiguïtés nées d'informations contradictoires relevées entre le Flash Info DTN n° 141 et le communiqué de presse du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Ministre déléguée aux Sports daté du 2 avril 2021, le Directeur des Sports a précisé la doctrine du ministère dans un mail du 7 avril 2021.

Ce courriel rappelle que « **l'objectif de ce mois d'avril est de limiter au maximum le brassage en procédant à un resserrement des activités et des publics** ».

Cet objectif a pour conséquence :

- La fermeture des établissements sous tutelle du ministère en charge des sports (CREPS, INSEP, ...) ou la restriction de leur accès aux seuls Sportifs de Haut Niveau listés : Elite, Senior ou Relève et aux sportifs préparant une échéance majeure notamment les jeux olympiques ;
- L'autorisation d'accéder aux équipements sportifs (sous réserve de l'accord de leurs propriétaires) pour les publics relevant du Parcours de Performance Fédéral (PPF). Ce public est déterminé par l'inscription sur PSQS (liste Espoir, Collectifs Nationaux ou gymnastes des Pôles, gymnastes bénéficiant d'un PPF individuel) ou la liste des gymnastes des structures du PPF (Clubs Formateurs et des Centres d'Entraînement des Clubs du Top 12) autorisés à s'entraîner établie par la Direction Technique Nationale. **Le courriel du Directeur des Sports souligne que ce public ne bénéficie pas de la dérogation aux 10 km et au couvre-feu (la limitation pourrait être étendue à 30km dans le prochain tableau ministériel).** Cette modification importante au regard des dispositions antérieures nécessitera de votre part une organisation adaptée.

Par ailleurs, les stages et les compétitions sont autorisées en avril uniquement pour le public listé Sportif de Haut Niveau Elite, Senior, Relève et aux professionnels.

À ce jour, cette disposition ne remet pas en cause l'organisation des championnats de France élite. Cependant, stages et sessions de rattrapage verront leur calendrier modifié. Ce point fera l'objet d'une communication ultérieure.

Pour les championnats européens et mondiaux (TR/TU, AER, Gac), une requête spécifique sera soumise au ministère pour faciliter la préparation des gymnastes.

Nous vous demandons durant cette période de redoubler de vigilance et d'appliquer scrupuleusement les consignes sanitaires afin de nous préserver collectivement et de concourir à une reprise rapide de l'ensemble de nos licenciés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos plus sincères salutations.



Kévin Rabaud
Directeur Technique National



James Blateau
Président

Copie : Bureau Fédéral – Comop – Coordinateurs Pôles